



N° 013 /2024/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

portant réaménagement de la période de dépôt des dossiers de
candidature pour l'élection des sénateurs de 2025

Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des partis politiques, des regroupements de partis politiques et des candidats indépendants que conformément au décret du 26 décembre 2024 portant réaménagement du calendrier électoral et fixant la date de l'élection des sénateurs au 15 février 2025, le dépôt des dossiers de candidature reprend demain samedi 28 décembre 2024 de 07h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 jusqu'au **mardi 07 janvier 2025 à 17h30**, à l'exception des dimanches et jours fériés.

Le président de la CENI compte sur la bonne compréhension de toutes et de tous pour la poursuite harmonieuse du processus de dépôt des dossiers de candidature.

Fait à Lomé, le 12 7 DEC 2024

Le président



Dago YABRE